

Bilan 11

Délégation générale à la langue française et aux langues de France

le français,
au tournant du numérique

Le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 relatif aux missions et à l'organisation de l'administration centrale du ministère de la Culture et de la Communication dispose, dans son article 1^{er}, que la délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF) est directement rattachée au ministre.

Son article 6 précise que la DGLFLF « oriente et coordonne les politiques publiques visant à garantir l'emploi de la langue française, à promouvoir son usage et à assurer son enrichissement. Elle leur apporte son expertise et s'assure de leur mise en œuvre. Elle appuie les initiatives privées qui concourent à ces objectifs ».

Ce même article prévoit qu'elle « veille à inscrire les langues de France dans les politiques culturelles. Elle développe leur observation, encourage leur préservation et contribue à leur valorisation ».

Enfin, la DGLFLF « met en œuvre, conjointement avec les ministères et organisations concernés, les actions de l'État destinées à promouvoir le plurilinguisme, à conforter la place de la langue française dans les pays francophones et à renforcer la diversité linguistique en Europe et dans le monde ».

Pris en application de ce décret, l'arrêté du ministre de la Culture et de la Communication du 17 novembre 2009 décrit l'organisation et les missions de la DGLFLF. Placées sous l'autorité du délégué général, ces missions, au nombre de cinq, sont chargées de la mise en œuvre des orientations fixées par le décret du 11 novembre 2009. Elles sont les suivantes :

- > emploi et diffusion de la langue française ;
- > développement et enrichissement de la langue française ;
- > maîtrise de la langue et action territoriale ;
- > langues de France ;
- > sensibilisation et développement des publics.

La DGLFLF dispose également en son sein d'un observatoire des pratiques linguistiques, qui a pour objectif de recenser et de rendre disponibles les savoirs relatifs à la situation linguistique en France.

Conduit avec l'ensemble des agents et bénéficiant de l'éclairage de quelques personnalités extérieures, un projet de service a par ailleurs été entrepris pour fixer à la DGLFLF un cadre d'action stratégique sur la période 2010-2012.

Parmi les enseignements tirés de cet exercice, figure la nécessité de mieux intégrer le numérique dans le champ des politiques linguistiques et, à cette fin, de constituer à la délégation générale un pôle de compétences dédié à cette dimension désormais essentielle pour l'avenir du français et la promotion du plurilinguisme. Une nouvelle mission « Langues et numérique » est donc, à effectifs constants, en cours de constitution au sein de la délégation : elle nécessitera un aménagement de son arrêté d'organisation.

Notons également que le ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer, des Collectivités territoriales et de l'Immigration, en vertu du décret n° 2010-1444 du 25 novembre 2010, dispose – de manière analogue à ses prédécesseurs – pour ses attributions relatives à l'immigration, à l'intégration, à l'asile et au développement solidaire, de la DGLFLF, au même titre qu'une quinzaine d'autres directions et délégations d'administration centrale.

Emploi et la diffusion de la langue française

> L'application de la loi du 4 août 1994 sur l'emploi de la langue française

La DGLFLF s'appuie sur un dispositif interministériel. Elle peut également bénéficier du concours d'associations agréées. Elle est chargée de rendre compte au Parlement de l'application de la loi.

Un rôle et un cadre d'action interministériels

L'arrêté du 17 novembre 2009 conforte le rôle interministériel de la DGLFLF. Son article 3 dispose notamment que la mission de l'emploi et de la diffusion de la langue française « veille, en liaison avec les départements ministériels et les organismes concernés, à l'application des textes relatifs à l'emploi de la langue française ». Le décret du 21 mars 1996 avait, quant à lui, prévu la mise en place d'un groupe interministériel permanent présidé par le délégué général à la langue française et composé des représentants des ministres chargés de l'éducation nationale, des affaires étrangères, de l'industrie, des affaires européennes, de la culture, de la recherche, de la coopération, de l'économie et de la francophonie. Ce groupe se réunit deux à trois fois par an. Il s'est progressivement élargi à d'autres ministères ou secrétariats d'État. C'est une instance de veille, d'échange d'informations et de coordination interministérielle.

En dehors des réunions de ce groupe, la DGLFLF entretient des relations étroites avec tous les ministères concernés par la politique du français, notamment avec les différents services du ministère Affaires étrangères et européennes. En outre, elle est liée par une convention, en date du 1^{er} août 1996, avec la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF), principal service chargé de constater les infractions à la loi du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française. Elle contribue à orienter les actions de contrôle de ce service sur les secteurs où le besoin d'information en français est indispensable à la sécurité et la santé des consommateurs.

L'action associative

Le ministère de la Culture et de la Communication agréé tous les trois ans un certain nombre d'associations pour leur permettre d'ester en justice dans les litiges ayant trait notamment à l'information des consommateurs.

Le ministre a confié à l'inspection générale de l'administration des affaires culturelles une mission d'évaluation du dispositif d'agrément dont bénéficient les trois associations de défense de la langue française. Si cette mission a fait apparaître que ces associations devaient entretenir des relations plus régulières et structurées avec la DGLFLF, elle a conclu à la bonne utilisation du soutien financier que leur verse celle-ci.

Forte de ces enseignements, la DGLFLF a décidé, par arrêté du 14 mai 2010, de renouveler pour trois ans l'agrément accordé à l'Association francophone d'amitié et de liaison (AFAL), Défense de la langue française (DLF) et Avenir de la langue française (ALF). Le ministre de la Culture et de la Communication a reçu ces trois associations le 13 janvier 2011 pour leur témoigner son intérêt pour leur action et faire avec elles un tour d'horizon des sujets de coopération. Cette entrevue a été suivie le 21 juin par une réunion présidée par le délégué général, durant laquelle l'avocat des associations a proposé des pistes pour améliorer l'action des directions départementales de la protection des populations en matière d'infraction à l'article 2 de la loi du 4 août 1994.

Le monde du travail

Différentes études lancées par la DGLFLF en 2008 et 2009 ont permis de mettre en évidence les difficultés que déclarent éprouver de nombreux salariés (près d'un tiers des salariés des entreprises de 20 salariés et plus) à travailler sur des documents rédigés en langue étrangère.

Ces enquêtes ont eu un fort retentissement et ont servi d'appui à de nombreuses initiatives dans le monde du travail. C'est ainsi, par exemple, qu'une commission de terminologie a été installée chez AXA Assistance France, afin de permettre aux salariés de

cette société de travailler sur un vocabulaire de référence partagé et précis.

La Confédération générale du travail (CGT) a, au niveau confédéral, fait de la question de l'usage des langues au travail un des axes de son action. Avec la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ), elle a lancé un portail syndical commun « Langues du travail », fruit de leur coopération, et qui comporte de nombreuses ressources sur le droit de travailler en français en France comme au Québec.

C'est aussi dans un cadre francophone que la délégation générale à la langue française et aux langues de France, et l'Office québécois de la langue française ont décidé de conduire un projet commun destiné à identifier les bonnes pratiques linguistiques dans les entreprises. Approuvé le 8 mars 2011 par la Commission permanente de coopération franco-québécoise, ce projet a pour objectif d'élaborer une stratégie commune d'intervention pour la mise en valeur du français et la défense des droits des travailleurs francophones. La DGLFLF a souhaité associer les organisations syndicales à l'identification et à la diffusion de ces bonnes pratiques. Ce projet fera l'objet d'une restitution dans le cadre de la prochaine rencontre du réseau des organismes francophones de politique et d'aménagement linguistiques (OPALE), prévue à Montréal à l'automne 2012.

Par ailleurs, la DGLFLF met au point, en collaboration avec les services du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé, un document d'information à destination des salariés présentant les conditions d'exercice du droit au français dans l'entreprise. Un document complémentaire et de portée aussi concrète sera consacré aux textes en vigueur en matière de formation au français dans le cadre professionnel.

De son côté, le ministère des Affaires étrangères et européennes a mis en place un site « Oui, je parle français dans mon entreprise », qui a pour but de promouvoir l'usage du français et le multilinguisme dans l'entreprise. Il propose de nombreuses informations et actualités sur ce thème.

La communauté scientifique

Afin que les sciences continuent de se penser et de s'exprimer dans une pluralité de langues dont le français, le ministère de la Culture et de la Communication a mis en place un fonds de soutien à l'interprétation dans les manifestations scientifiques se déroulant sur notre territoire. Ce fonds, dit « fonds Pascal », permet de soutenir la mise en place d'une interprétation dans un certain nombre de colloques importants de différentes disciplines scientifiques. L'Académie des sciences et le ministère de la Recherche sont étroitement associés à la sélection des colloques. Ce dispositif est complété par quelques soutiens à l'interprétation apportés à des manifestations qui favorisent la diffusion de la pensée et de l'expertise françaises.

Par ailleurs, le ministère de la Culture et de la Communication a conduit en 2011 une réflexion sur les moyens d'aider les revues de sciences humaines et sociales, et plus généralement les revues accueillant les « débats d'idées », à continuer à publier en français, tout en favorisant leur diffusion internationale en anglais, et contribuer ainsi au référencement des travaux publiés sur les principaux moteurs de recherche scientifique.

Au terme de cette réflexion, le ministre de la Culture et de la Communication a annoncé le 4 novembre 2011 le lancement d'un plan massif de traduction et de diffusion à l'international des revues françaises de sciences humaines et sociales, ainsi que de débat et d'idées, fondé sur un partenariat public/privé. Ce plan sera mis en œuvre par le Centre national du livre (CNL), dans le cadre d'une convention passée avec le portail Cairn.info : il engage un budget global de 2,2 millions d'euros, financé à parité par le CNL, d'une part, ainsi que Cairn et les éditeurs concernés, d'autre part.

Le rapport annuel au Parlement

À l'occasion de la rédaction de ce rapport, la DGLFLF saisit différents ministères et organismes impliqués dans la mise en œuvre de la politique linguistique. Ce document dresse un diagnostic sur la situation linguistique dans notre pays et apporte

de nombreuses informations sur la diffusion de notre langue dans le monde. Il constitue un outil de référence pour les parlementaires ainsi que pour tous ceux qui sont intéressés par les questions relatives à l'usage et au rayonnement de la langue française ainsi qu'à la promotion du plurilinguisme.

Préfacée par le ministre de la Culture et de la Communication, l'édition 2011 du rapport s'est enrichie d'informations nouvelles, par exemple sur le français dans l'univers numérique, les enjeux linguistiques de la normalisation ou encore la situation de la langue arabe dans notre système éducatif. Elle présente également un bilan détaillé de la place du français dans les trois organisations majeures du système des Nations unies : le secrétariat des Nations unies à New York, l'Office des Nations unies à Genève et l'Office des Nations unies à Vienne.

> L'action francophone

Chaque année, les organismes francophones chargés de la politique de la langue au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles, en France, au Québec et en Suisse romande font le point sur leur collaboration et organisent à tour de rôle un séminaire mettant en lumière tel ou tel enjeu pour le français dans l'espace francophone. Une structure pérenne, le réseau OPALE (organismes francophones de politique et d'aménagement linguistiques), a été créée pour renforcer les liens entre ses membres et donner plus d'impact à leur action. L'Organisation internationale de la Francophonie y occupe une fonction d'observateur.

La France a exercé la présidence du réseau entre octobre 2010 et octobre 2011 : à ce titre, il lui est revenu d'organiser cette année le séminaire OPALE, qui s'est tenu à Lyon les 18 et 19 octobre 2011. Consacré aux évolutions du français contemporain dans l'espace francophone, ce séminaire, ouvert par Alain Rey, a consacré ses travaux aux nouveaux territoires de l'écrit et plus largement aux nouvelles pratiques langagières, au rôle de la norme à l'ère de l'internet et du cyberspace et, dans ce contexte, au sens et à la portée à donner aux politiques linguistiques. Une résolution a été soumise fin 2011 à l'approbation des organismes membres d'OPALE, appelant les pouvoirs publics à tirer les conséquences

de la diffusion massive des technologies numériques, pour les politiques de transmission et de valorisation de la langue française.

Par ailleurs, le délégué général à la langue française et aux langues de France participe activement, en tant que membre de son comité de programmation, à la préparation du premier *Forum mondial de la langue française* organisé à l'initiative de l'Organisation internationale de la Francophonie, en application des résolutions arrêtées au Sommet francophone de Montreux. Ce Forum se tiendra à Québec du 2 au 6 juillet 2012.

> Le plurilinguisme

La politique en faveur du français est indissociable de la valorisation du plurilinguisme, dans la mesure où notre langue est partout dans le monde et en France même en situation de contact avec d'autres langues.

L'enjeu européen

La DGLFLF s'est attachée à faire fructifier au plan européen les avancées notables obtenues sous présidence française de l'Union, avec notamment l'organisation des *États généraux du multilinguisme* le 26 septembre 2008 et l'adoption de la résolution du Conseil de l'UE du 21 novembre de la même année relative à une stratégie européenne en faveur du multilinguisme.

Une rencontre organisée le 4 janvier 2011 entre le délégué général à la langue française et aux langues de France, et le cabinet de la commissaire chargée du multilinguisme, M^{me} Androulla Vassiliou, a permis de souligner un certain nombre de convergences de vues. La Commission a ainsi souligné que la politique du multilinguisme pouvait fournir les éléments du dialogue entre les sociétés européennes et organiser la coexistence des langues en Europe. Elle a également assuré avoir conscience de l'atout que constituait, sur la scène internationale, la diversité linguistique de l'Europe et de son importance pour la compétitivité économique. Son intérêt pour les enjeux culturels, économiques et sociaux de la traduction a constitué un autre motif de satisfaction pour le Ministère.

Le projet *CELAN*, cofinancé par le programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie de la Commission, vise à promouvoir des stratégies linguistiques pour la compétitivité et l'emploi : il rejoint ainsi les préoccupations des autorités françaises. L'objectif principal de ce projet est de faciliter le dialogue entre les entreprises et les professionnels des langues. L'Observatoire européen du plurilinguisme (OEP) qui, avec le soutien du ministère de la Culture et de la Communication, diffuse et analyse un ensemble d'informations sur le plurilinguisme et élabore des stratégies linguistiques susceptibles d'intéresser différents secteurs de la société (communauté scientifique, entreprises, enseignement supérieur...), est membre de ce réseau.

L'année 2011 a été marquée par la préparation du nouveau programme européen de soutien aux secteurs créatifs et culturels pour la période 2014-2020, baptisé « Europe créative ». Le Comité des affaires culturelles (CAC) tenu le 12 juillet 2011 sous présidence polonaise a été l'occasion d'un échange de vues dans ce cadre, visant à préciser le rôle des compétences culturelles et créatives dans la construction du capital intellectuel de l'Europe. Dans cette enceinte, la représentation française, soutenue par la seule Slovénie, a rappelé la résolution du Conseil du 21 novembre 2008 et a souligné que les compétences linguistiques participaient très directement à la constitution de ce capital : maîtriser sa langue maternelle, parler ou, du moins, comprendre d'autres langues, traduire enfin, constituent en effet autant de contributions au progrès, à la cohésion sociale et au dialogue interculturel.

Une fois mise en circulation auprès des États membres, la proposition de décision du Conseil et du Parlement européen relative au programme « Europe créative » a suscité de la part du ministère de la Culture et de la Communication un certain nombre d'observations sur son volet linguistique. Si ce texte consacre un volet appréciable à la traduction littéraire, il serait en effet souhaitable qu'il considère de façon plus large et ambitieuse l'ensemble des enjeux liés à la traduction en Europe (formation des traducteurs, sous-titrage, sur-titrage...).

Par ailleurs, les conclusions du Conseil consacrées au rôle des compétences linguistiques dans la mobilité des citoyens

européens ont été adoptées le 28 novembre 2011 par le Conseil des ministres européens chargés de l'Éducation nationale. Le ministère français de la Culture et de la Communication a saisi cette occasion pour souligner l'intérêt que peuvent revêtir pour la mobilité les approches pédagogiques plurielles (notamment l'intercompréhension) et l'apprentissage de la langue des pays voisins, et pour rappeler que le sous-titrage de films et de programmes audiovisuels créent un environnement favorable au plurilinguisme.

Organisée à Londres les 25 et 26 octobre 2011, la neuvième conférence annuelle de la Fédération européenne des institutions linguistiques nationales (FEILIN) – qui regroupe quarante organismes linguistiques issus de trente États européens – a été consacrée au rôle de l'éducation dans l'Europe multilingue. La DGLFLF a souligné dans ce cadre les enjeux qui s'attachent à la place des langues nationales dans les systèmes éducatifs en Europe, en particulier l'enseignement supérieur.

L'inscription depuis 2009 de la contribution française au Centre européen pour les langues vivantes (CELV) de Graz sur les crédits d'intervention de la DGLFLF a permis de prendre une part importante aux travaux et réflexions menés par cette institution du Conseil de l'Europe chargée de promouvoir un enseignement des langues efficace et innovant. Avec ses partenaires du ministère des Affaires étrangères et européennes, et de l'Éducation nationale, la DGLFLF s'est attachée à orienter ses travaux vers l'enseignement des langues à visée professionnelle, la formation linguistique des adultes migrants, la langue des signes et, plus généralement, l'offre de langues pour les personnes aveugles et malvoyantes. Elle a également sensibilisé la communauté scientifique et les responsables institutionnels à la nécessité pour la France de présenter des projets sur ces enjeux dans le cadre du nouveau programme à moyen terme lancé par le CELV pour la période 2012-2015. Elle l'a fait notamment dans le cadre d'une table ronde organisée le 3 février 2011 au salon Expolangues. Cette forte implication de la DGLFLF a favorisé l'élection de l'un de ses agents au Bureau du CELV, où il représente désormais la France et conforte ainsi la présence francophone au sein de cette institution.

Plurilinguisme, diversité culturelle et développement durable

Parce qu'elle témoigne d'une attention renouvelée portée à l'homme, la stratégie de développement durable arrêtée par le ministère de la Culture et de la Communication pour la période 2011-2013 intègre une forte composante liée à la diversité culturelle et linguistique. Garantie apportée à l'emploi du français, premier des liens sociaux, prise en compte de la pluralité de notre société à travers la valorisation des langues régionales, promotion du dialogue interculturel par le développement de la traduction : autant de dimensions complémentaires d'une politique de la langue qui a toute sa place aux côtés des autres volets (patrimoine, architecture, développement des territoires...) de la stratégie ministérielle de développement durable.

C'est à travers ce prisme qu'il convient de mentionner la démarche originale de l'association Diversum, soutenue par le ministère, qui s'est fixée comme objectif d'encourager les organisations (privées comme publiques) à se montrer attentives à leur « empreinte culturelle », autrement dit à leur contribution à la culture dans sa diversité. La maîtrise de cette « empreinte » culturelle est un atout économique. Les entreprises peuvent en effet se saisir de cette opportunité pour conquérir de nouveaux marchés grâce à la valorisation culturelle des produits et à leur adaptation à la diversité humaine. Organisé à Paris du 11 au 13 octobre 2011 à l'initiative de l'association Diversum, le premier *Forum international de l'« économie mauve »* a permis de mettre en lumière ces enjeux.

> Des éclairages nouveaux pour la politique de la langue

Deux projets conduits dans une perspective européenne ont été lancés en 2011 pour mieux connaître la situation et la politique linguistiques de notre pays et les mettre en regard d'autres réalités européennes.

Il s'agit tout d'abord du projet *L'Europe riche de ses langues / Language Rich Europe* piloté par le British Council avec le soutien de la Commission européenne. Ce projet se propose d'analyser les politiques publiques et les pratiques en matière de plurilinguisme dans vingt pays européens, dont la France. Connaître la place

des langues nationales, régionales, étrangères et des migrants dans les sociétés européennes constitue l'objectif de cette enquête comparative dont les données ont été recueillies au premier semestre 2011. Les résultats seront présentés en 2012 dans un index publié dans plus de vingt langues et comportant des données sur la place des langues dans l'enseignement et la formation d'adultes, de même que les services, les médias et les entreprises.

Par ailleurs, la Fédération européenne des institutions linguistiques nationales met au point un outil destiné à mieux connaître la réalité des politiques linguistiques dans les pays européens, au rang desquels la France. Elle coordonne une enquête prise en charge par ses organismes membres, qui permettra notamment de comparer les approches légales et réglementaires en Europe.

Maîtrise de la langue française et action territoriale

La DGLFLF a joué un rôle d'orientation des politiques de maîtrise de la langue menées par les différents services de l'État et a apporté son expertise sur un certain nombre de dossiers, notamment sur le premier niveau de qualification en français langue étrangère, sur les politiques d'intégration linguistique des migrants et de prévention de l'illettrisme. Au plan territorial, elle a consacré un effort sans précédent au développement linguistique des outre-mer.

> Le diplôme initial de langue française et ses suites.

Le diplôme initial de langue française (Dilf) a été institué par le décret n° 2006-1626 du 19 décembre 2006. Le contenu de ses épreuves a été fixé par un arrêté du 20 décembre 2006 publié au *Journal officiel* du 30 décembre 2006.

Ce diplôme valide un premier niveau de maîtrise du français, le niveau A1.1 du *Cadre commun de référence pour les langues* du Conseil de l'Europe, décrit par le *Référentiel et certification (Dilf) pour les premiers acquis en français* élaboré par un groupe d'experts piloté par la DGLFLF. Le Dilf est réservé aux personnes de nationalité étrangère et aux Français non francophones qui sont âgés de 16 ans ou plus et ne sont pas titulaires d'un diplôme de l'enseignement secondaire français.

En 2010, 15 874 personnes se sont présentées aux épreuves du DILF. Le taux de réussite à l'examen est de 92 %. Il est à corréluer avec le niveau scolaire des candidats. Ainsi, la réussite des candidats non scolarisés, bien qu'en progression par rapport aux années précédentes, se limite encore à 65,9 % contre 88,3 % pour les candidats scolarisés au niveau primaire, 96,3 % pour les candidats de niveau secondaire et 99,3 % pour ceux de niveau supérieur.

Il convient également de relever que la majorité des régions pénitentiaires ont formé en 2010 leurs enseignants au diplôme initial de langue française (Dilf) et aux différents niveaux du diplôme d'études en langue française (Delf) : 1 011 personnes détenues ont obtenu le Dilf en 2010 contre 866 en 2009 et 645 en 2008. Par ailleurs, 129 ont obtenu le Delf A1, 47 le Delf A2, 14 le Delf B1 et 9 le Delf B2, ce qui représente 199 candidats reçus contre 122 en 2009 pour ces mêmes diplômes.

> L'intégration linguistique des migrants

La DGLFLF a continué d'apporter son expertise sur cette question. Elle l'a fait au plan national, par exemple en coordonnant un numéro spécial de la revue *Hommes et migrations* intitulé « Langues et migrations » paru fin 2010. Cet ouvrage qui met en regard et en perspective de nombreuses expériences liées à l'acquisition du français par les personnes migrantes a constitué un point d'appui à la table ronde « La langue arabe en France : quelles pratiques ? » organisée le 4 février 2011 au salon Expolangues.

Au plan francophone, le réseau des Organismes francophones de politique et d'aménagement linguistiques (OPALE) s'est réuni les 19 et 20 octobre 2010 à Neuchâtel pour un séminaire ayant pour thème « Langue et cohésion sociale ». Ce séminaire a conduit à souligner l'importance, pour la cohésion des sociétés dans les quatre espaces représentés, des apports culturels et des pratiques linguistiques des migrants et de leurs descendants, à côté de la nécessaire acquisition du français. Les actes en sont attendus pour début 2012.

> Une action renforcée pour la lutte contre l'illettrisme

Chargée de coordonner les actions de lutte contre l'illettrisme, l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI) intervient en direction des adultes et en direction des enfants et des jeunes dans le cadre de la prévention de l'illettrisme. La convention constitutive du groupement d'intérêt public ANLCI avec l'État a été renouvelée fin 2010 pour une durée de cinq ans. Son champ d'intervention a été confirmé : il concerne la mesure de l'illettrisme, la coordination des actions sur les territoires et

l'outillage des acteurs de la lutte contre l'illettrisme. La DGLFLF a choisi de renforcer et d'améliorer son partenariat avec l'ANLCI : d'une part en majorant de 50 % son concours à l'Agence à partir de 2011, d'autre part en préparant une convention destinée à lier ce concours à des objectifs précis en matière d'action culturelle et de lutte contre l'illettrisme. La mesure de l'illettrisme dans notre pays doit éclairer les politiques publiques. Une nouvelle enquête *Information et Vie quotidienne* (IVQ), consacrée à la mesure des compétences à l'écrit de la population adulte, est prévue fin 2011. Réalisée par l'Insee, elle permettra, grâce notamment au concours de la DGLFLF, de suivre l'évolution de l'illettrisme en métropole ; ses résultats seront disponibles en 2012.

> Le rôle de l'éducation populaire dans la maîtrise de la langue.

Six fédérations d'éducation populaire – la Fédération française des maisons des jeunes et de la culture, la Confédération des maisons des jeunes et de la culture en France, Peuple et culture, le CIRASTI, la Fédération des centres sociaux de France et la Fédération nationale des foyers ruraux – ont décidé de chercher ensemble comment l'éducation populaire pouvait œuvrer pour restaurer et faire vivre une pratique publique de la parole, construite et argumentée.

Ce travail a d'abord consisté à identifier les conditions nécessaires à l'exercice partagé de la parole : conditions sociales, institutionnelles, linguistiques, discursives, mais aussi conditions de lieux, d'espace, de temps et d'accompagnement. Il a ainsi permis de définir concrètement des méthodes d'action et des outils de formation pour les animateurs de l'éducation populaire. Un site internet « Paroles partagées, la parole est enjeu » permet à l'ensemble des acteurs d'échanger informations et réflexions.

La DGLFLF a organisé au printemps 2011 une rencontre des responsables de « Paroles partagées » avec les correspondants « langue française » des directions régionales des affaires culturelles, afin que ces derniers puissent appuyer et donner plus de visibilité à ces actions de terrain. Parmi les plus significatives, signalons un concours radiophonique qui a connu un réel engouement. Le ministère de la Culture et de la Communication

soutient cette initiative, entamée en 2007. Depuis 2010, au concours de la DGLFLF s'ajoute celui du service de la coordination des politiques culturelles et de l'innovation, afin de marquer le caractère transversal et novateur de la démarche.

> Le développement linguistique des outre-mer

Poursuivant l'effort entamé en 2010 à travers la création d'un « Fonds incitatif pour le développement linguistique des outre-mer », la DGLFLF s'est mobilisée en 2011 dans la préparation d'*États généraux du multilinguisme dans les outre-mer*, point d'orgue de l'Année des outre-mer français.

Organisé du 14 au 18 décembre à Cayenne, cet événement prend tout son sens dans la réflexion d'ensemble sur les langues de France et le plurilinguisme en général. Les politiques publiques mises en œuvre dans les départements et territoires d'outre-mer doivent contribuer à améliorer la maîtrise du français tout en prenant en compte et en valorisant les compétences linguistiques plurilingues des jeunes et des adultes : en effet, le français, « langue de la République » selon la Constitution, n'est pas la langue maternelle de la majorité de la population.

Un Conseil d'orientation composé d'experts et de représentants de la société civile a élaboré des problématiques transversales à l'ensemble des territoires : l'emploi des langues (plurilinguisme, pratiques individuelles et pratiques sociales), l'« équipement » des langues (de l'oral à l'écrit, description et outillage), leur transmission (prise en compte des compétences linguistiques et des acquis culturels dans l'apprentissage du français et dans la construction du bilinguisme) ; les technologies de la langue (présence des langues sur la Toile et sur les réseaux sociaux) ; le rôle des langues dans la construction d'une identité commune ; la dimension linguistique de la création artistique. Débattues à Cayenne, ces thématiques ont structuré une déclaration appelant à la mise en place d'une politique linguistique spécifique aux territoires ultra-marins.

Développement et enrichissement de la langue française

> L'activité du dispositif d'enrichissement de la langue française

Institué par décret du 3 juillet 1996, le dispositif d'enrichissement de la langue française a pour mission essentielle de proposer des termes et expressions pour désigner en français les nouveaux concepts et réalités qui apparaissent dans le vocabulaire spécialisé et s'imposent le plus souvent en anglais, notamment dans les domaines scientifique, technique, ou économique. Il importe en effet de disposer d'un vocabulaire spécialisé en français, pour éviter que notre langue perde sa fonctionnalité dans les domaines de la science et pour qu'elle puisse rester langue de l'enseignement. L'enjeu actuel, au-delà d'un enrichissement de la langue, est aussi celui de l'accès au savoir.

La DGLFLF est chargée d'animer et de coordonner le dispositif, largement fondé sur le bénévolat de ses membres. Elle assure le secrétariat permanent de la Commission générale de terminologie et de néologie, placée sous l'autorité du Premier ministre, et elle est chargée de la coordination de l'ensemble des acteurs : dix-huit commissions spécialisées de terminologie et de néologie implantées dans les ministères et un réseau de partenaires institutionnels incluant notamment l'Académie française et les organismes responsables de la politique linguistique de plusieurs pays francophones.

Présidée par l'académicien Marc Fumaroli, la Commission générale se charge d'examiner les propositions des commissions spécialisées et de les entériner à l'issue d'une procédure très réglée où intervient l'avis de l'Académie ; elle est alors en mesure de recommander par voie de publication au *Journal officiel* les termes et définitions retenus. Ces termes, destinés en premier lieu à un usage dans les milieux professionnels, doivent permettre à l'administration de rédiger ses textes en français et de remplir ainsi son devoir d'exemplarité en la matière. Une fois publiés, les termes dits « recommandés » s'imposent aux services de l'État

en lieu et place de termes étrangers, mais ils ont plus largement valeur de référence, notamment pour les traducteurs.

Ainsi, en 2011, la Commission générale a recommandé 392 termes et définitions publiés au *Journal officiel* qui ont été systématiquement repris au *Bulletin officiel de l'Éducation nationale*. Ce chiffre est en forte progression par rapport aux années précédentes.

Années	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Nombre de réunions	98	118	164	159	160	148	163	144
Nombre de termes publiés au <i>JO</i>	223	325	298	317	462*	276	247	392

* dont une liste de 194 toponymes

> Une large diffusion du vocabulaire recommandé

La possibilité d'une diffusion ciblée et les habitudes nouvelles d'échanges généralisés grâce à l'internet permettent d'informer un nombre important d'interlocuteurs, dont la presse spécialisée, et même d'associer dans une certaine mesure ceux qui le souhaitent aux travaux du dispositif. La DGLFLF met l'ensemble des termes publiés à la disposition des internautes via la base *FranceTerme* (www.franceterme.culture.fr). En outre, toutes les publications relatives au dispositif et à la terminologie éditées par la délégation y sont disponibles dans un format téléchargeable.

Concernant les publications papier, la délégation générale assure une diffusion aussi large que possible d'un vocabulaire de spécialité dont une proportion importante n'est pas, a priori, destinée à un public général. Toutefois, cette politique éditoriale, soumise aux restrictions budgétaires, ne permet plus d'éditer régulièrement les fascicules thématiques, sinon dans le cadre de cofinancements, qui restent à mobiliser.

En revanche, se développe la publication de petits dépliants proposant une sélection de termes susceptibles d'entrer dans le vocabulaire courant, ce qui permet de sensibiliser un large public. En 2011, trois de ces dépliants, intitulés *Vous pouvez le dire en français*, ont paru sur des thèmes d'intérêt général liés le

plus souvent à une actualité. Un dépliant consacré à la conquête du ciel a ainsi fait l'objet d'une large diffusion à l'occasion du Salon international de l'aéronautique et de l'espace qui s'est tenu au Bourget en juin 2011. Il a été suivi, avant la Coupe du monde de rugby, d'un dépliant consacré aux termes sportifs. En novembre 2011, les mots de la chimie ont été à leur tour mis à l'honneur.

En 2011, le président de la Commission générale, le délégué général à la langue française et certains hauts responsables du dispositif ont été invités à plusieurs reprises à participer à des émissions radiophoniques. La consultation en hausse régulière de la base de données *FranceTerme*, les réactions des internautes et des journalistes aux publications au *Journal officiel*, montrent par ailleurs un intérêt croissant pour l'action du dispositif.

Le *Rapport annuel de la Commission générale de terminologie et de néologie* présente le bilan détaillé des travaux du dispositif d'enrichissement de la langue française.

> Un nouvel outil collaboratif pour associer le public à l'enrichissement du français

Les travaux des commissions de terminologie sont peu connus du grand public qui, de son côté, ne dispose pas de tribune pour donner son avis sur l'enrichissement de la langue. C'est pourquoi, la DGLFLF a décidé de créer une passerelle entre le grand public et le dispositif d'enrichissement de la langue par le biais d'un outil interactif, le « Wikilf », afin d'associer nos concitoyens à l'évolution de la langue. Cette initiative a été rendue possible par l'ouverture d'un nouveau chantier sur le numérique.

Le numérique

La DGLFLF s'est attachée à développer sa capacité de veille, d'expertise et d'initiative sur de nombreux outils ou projets qui permettent de mesurer la diversité linguistique ou qui prennent appui sur les technologies numériques pour favoriser cette diversité.

Parmi les premiers figure l'évaluation des sites internet publics, selon le degré d'ouverture aux autres langues et le souci d'enrichissement du français, conduite à la demande de la DGLFLF par l'association Diversum. Cette enquête inédite portant sur plus de 2 000 sites est présentée dans l'édition 2011 du rapport au Parlement. Les sites les plus performants au regard de ces critères ont été distingués dans le cadre du *Forum de l'économie mauve* en octobre 2011.

Le portail observatoire sur la présence des langues dans la connaissance – *Portalingua* – contient un baromètre des langues du monde qui identifie, au-delà du nombre de locuteurs, un certain nombre de facteurs (indice de développement humain, taux de fécondité, nombre d'articles dans *Wikipédia*, flux de traductions...) qui jouent un rôle dans la détermination du « poids » des langues. Cette approche novatrice apporte un éclairage très intéressant, notamment en ce qu'il montre que, si l'on fait abstraction du nombre de locuteurs, le français se situe toujours dans le groupe de tête des langues.

À la seconde catégorie se rattache le *DBpédia francophone*, projet d'extraction de données de *Wikipédia* qui a pour objectif d'en proposer une version web sémantique structurée. En extrayant les données de *Wikipédia*, puis en les publiant dans un format structuré (standards ouverts du web sémantique), le *DBpédia francophone* les rendra accessibles au plus grand nombre et favorisera par là même l'émergence de nouvelles applications et de nouveaux usages, dans des domaines aussi variés que la recherche, l'industrie ou encore, bien entendu, la culture. Ce projet ouvre des perspectives prometteuses pour la présence du français sur les réseaux numériques.

Les enjeux liés au nommage sur l'internet sont importants pour notre langue et plus généralement pour les identités culturelles. La DGLFLF a pris une part active aux travaux conduits par l'Association française pour le nommage internet en coopération (AFNIC) pour que les noms de domaines contenant des lettres accentuées, des cédilles ou des alphabets non latins puissent être reconnus parmi les « *Internationalized domain names* ». Cette ouverture semble désormais envisageable, rendant possible la pleine utilisation de la langue française dans les noms de domaines déposés sur l'extension *.fr*.

Les technologies numériques servent aussi la politique d'enrichissement de la langue française. C'est ainsi qu'a été mis au point un outil de consultation et d'échange en ligne, nommé « Wikilf », permettant aux internautes de donner leur avis ou faire des suggestions sur des notions et termes nouveaux qui n'ont pas encore d'appellation en français (www.wikilf.culture.fr). L'objectif est d'identifier plus rapidement les termes à traiter, recueillir des avis diversifiés et connaître les termes plébiscités par le public. Le lancement de cet outil a eu lieu le 14 septembre 2011. Son succès ne s'est pas démenti depuis lors.

Langues de France

L'actualité parlementaire relative aux langues régionales a été particulièrement dense. Quatre projets de loi visant à promouvoir les langues régionales ont été déposés à l'Assemblée nationale et au Sénat entre décembre 2010 et juin 2011. Par ailleurs, le ministre de la Culture et de la Communication a soutenu au Sénat une proposition de loi prévoyant que les panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération apposés en langue française sur la voie publique puissent être complétés du nom de cette agglomération en langue régionale.

Au cours de la discussion sur la proposition de loi déposée par le sénateur Robert NAVARRO, le ministre de l'Éducation nationale a proposé le 30 juin 2011 la publication d'un document qui présenterait et synthétiserait l'ensemble des dispositions concernant l'enseignement et la valorisation des langues régionales, dont la grande dispersion empêche d'apprécier la portée réelle. Il reviendra à la DGLFLF de coordonner la préparation de ce document, destiné à rendre plus visible l'action de l'État dans ce domaine.

> Un dialogue avec les collectivités territoriales

Au titre de leur responsabilité partagée avec l'État, les collectivités sont à l'origine de perspectives nouvelles de valorisation des langues régionales. Travaillant à la forme la plus adaptée à la mise en valeur des ressources linguistiques nationales, le ministère de la Culture et de la Communication a engagé un dialogue avec le Conseil des collectivités territoriales pour le développement culturel et élaboré avec lui des pistes d'action visant à renforcer la place des langues régionales dans la vie culturelle. Une discussion est également en cours, à leur demande, avec les régions Aquitaine et Midi-Pyrénées, sur la pertinence et la faisabilité d'une structure inter-régionale de promotion de l'occitan.

> L'action culturelle et éducative

Parmi les différentes pratiques sociales du langage, le ministère de la Culture et de la Communication encourage en priorité les productions artistiques. Dans le domaine des langues de France, cette orientation amène par exemple à soutenir les inventions qui se font jour dans le théâtre occitan, ou à accompagner un festival tel que *Vibrations Caraïbes*, désormais bien implanté dans notre paysage culturel, et où se donnent rendez-vous chaque année le meilleur des expressions artistiques en créole.

L'essor de la langue des signes française (LSF) reste un axe prioritaire de l'intervention publique, qui se traduit notamment par un soutien aux réalisations de l'association lilloise *Signes de sens* : projet *Muséo*, dispositif pour enfants sourds dans les musées (utilisation de la LSF dans une interaction multimédia à fin ludique et pédagogique), et dictionnaire français-LSF (service numérique dans le cadre d'un appel à projets lancé par le secrétariat d'État chargé de la prospective et du développement de l'économie numérique ; le dictionnaire s'élabore de manière collaborative en s'appuyant sur les réseaux sociaux).

Avec le film *Au bistro du coin*, les productions *Source Films* ont apporté une contribution remarquée à la « visibilité » des langues en France. Faisant appel aux entreprises et artistes locaux, le producteur a développé, à partir de l'original en français, six versions complémentaires en langues régionales : alsacien, breton, corse, créole, occitan, picard. Son initiative a entraîné la création de filières de post-production dans plusieurs régions, contribuant par là au dynamisme d'un secteur décentralisé d'économie culturelle, de la traduction jusqu'au doublage. Cette initiative privée a reçu le soutien de la DGLFLF pour son caractère d'innovation technique et cinématographique.

Deux langues de France « non-territoriales » qui participent de la diversité française ont particulièrement été mises en lumière en 2011 : l'arabe, invité du salon *Expolangues* en février, a fait l'objet de conférences et discussions qui révèlent le vif intérêt pour cette

langue dans la population, bien au-delà de ses locuteurs directs ; le romani est le sujet d'une exposition physique et virtuelle intitulée *L'éducation en question*, qui, à propos des Roms, œuvre à substituer des connaissances exactes aux stéréotypes issus des présomptions du XIX^e siècle.

Observatoire des pratiques linguistiques

Créé en 1999 au sein de la Délégation générale à la langue française, l'Observatoire des pratiques linguistiques a pour objectif de recenser, de développer et de rendre disponibles les savoirs relatifs à la situation linguistique en France, aux fins de fournir des éléments d'information utiles à l'élaboration des politiques culturelles, éducatives ou sociales. Il a également pour but de faire mieux connaître un patrimoine linguistique commun, constitué par l'ensemble des langues et des variétés linguistiques parlées en France, qui concourent à la diversité culturelle de notre pays.

L'activité de l'observatoire s'organise autour de quatre axes :

- > le soutien à des travaux d'étude et de recherche, la coordination et l'organisation de ces travaux en réseau ;
- > la diffusion des informations recueillies auprès des spécialistes, des responsables de politiques publiques et d'un large public ;
- > l'organisation en réseau et la collaboration des équipes et centres de recherche qui travaillent sur les pratiques linguistiques en France et dans les pays francophones ;
- > la conservation, la constitution, la mise à disposition et la valorisation de corpus oraux enregistrés. Ces corpus constituent un outil de travail pour la recherche, mais acquièrent également, avec le temps, un caractère patrimonial. C'est le programme *Corpus de la Parole*.

Ce programme a permis, de 2006 à 2008, dans le cadre notamment du plan de numérisation du ministère de la Culture et de la Communication, de constituer et de numériser une collection de corpus oraux en français et en langues de France, mise à la disposition du public sur le site internet *Corpus de la parole*, ouvert en février 2008. En 2009, cette priorité s'est traduite par la signature avec le CNRS d'une convention en vue

du développement de ce programme qui se poursuit en 2011. Son objectif est non seulement le développement d'une base de données patrimoniales sur l'oral, mais aussi la mise en place d'outils de traitement automatique des langues et d'ingénierie linguistique.

Depuis sa création, l'Observatoire a procédé à six appels à propositions thématiques, le sixième appel à propositions, en 2010, portant sur les contacts de langues. Sept projets de recherche présentés par différentes universités ou laboratoires du CNRS ont été aidés dans le cadre de cet appel.

Deux autres opérations ont fait l'objet d'un soutien particulier de la délégation générale :

- > le colloque international « Langues en contact : le français à travers le monde », organisé par l'université Paris-Ouest Nanterre La Défense en partenariat avec l'université de Halle ;
- > la journée d'études organisée le 17 juin 2011 par la Bibliothèque nationale de France autour du centenaire des archives de la parole de Ferdinand Brunot.

La première phase d'activité de l'Observatoire a consisté à mobiliser les chercheurs et à favoriser l'émergence de réseaux. La seconde phase consiste à créer des espaces nouveaux de diffusion de l'information et d'échange avec les décideurs, les acteurs sociaux, les acteurs culturels soucieux de disposer de données scientifiques. Pour cela, un bulletin, *Langues et Cité*, a été créé. Début 2011, le francoprovençal a été à l'honneur du numéro 18. Deux numéros ont ensuite été publiés en octobre 2011 à l'occasion du colloque OPALE sur les évolutions du français contemporain : « Parler avec plusieurs langues : l'alternance codique » et « Nouvelles technologies, nouveaux usages ? ».

En 2006, l'Observatoire avait inauguré une collection de publications intitulée *Les cahiers de l'Observatoire des pratiques linguistiques* : le n° 1 intitulé : *Les rectifications orthographiques de 1990 : analyses des pratiques réelles en France et dans la francophonie*, est paru en 2006. La collection a été relancée

avec le n° 2 : *Migrations et plurilinguisme en France*, paru en septembre 2008 à l'occasion des États généraux du multilinguisme. En 2010, des journées d'étude sur le thème : *Langues de France, langues en danger : aménagement et rôle des linguistes*, ont été organisées en partenariat avec l'université de Lyon II ; les actes de ces journées, dont la parution est prévue pour début 2012, constitueront le n° 3.

Sensibilisation et développement des publics

L'action d'information, de sensibilisation, de mobilisation de l'opinion n'est pas un simple appendice à la politique en faveur de la langue française et de la diversité linguistique. Elle est une condition essentielle de sa réussite. Trois événements désormais inscrits dans le paysage culturel de notre pays offrent une occasion privilégiée de célébrer la cause du français et du plurilinguisme.

> Dix mots pour fêter une langue de partage

En 2011, la *Semaine de la langue française et de la Francophonie* s'est déroulée du 13 au 20 mars, avec pour thématique la solidarité : « Le français, langue de partage ». Le lien entre chaque francophone est d'autant plus profond qu'il s'enrichit des apports d'autres cultures, d'autres langues. Langue *en* partage, le français est aussi une langue *de* partage, une invitation à s'ouvrir à un autrui ou à un ailleurs.

Comme chaque année, dix mots ont été retenus d'un commun accord avec nos partenaires francophones pour illustrer ce thème : *accueillant, agapes, avec, chœur, complice, cordée, fil, harmonieusement, main, réseauter*. L'opération « Dis-moi dix mots » a permis de développer tout au long de l'année une action de fond et de toucher ainsi un public plus large. À titre d'exemple, le site internet www.dismoidixmots.culture.fr, qui est désormais pérenne, a comptabilisé 45 000 visiteurs différents en 3 mois (de janvier à fin mars 2011), résultat atteint en 11 mois en 2010 (de février à décembre).

La *Semaine* a cette année encore touché de très nombreux acteurs éducatifs (enseignants, centres de documentation pédagogique, délégations académiques à l'éducation artistique...), sociaux (hôpitaux, prisons, maisons de retraite, centres de lutte contre l'illettrisme...) et culturels (bibliothèques / médiathèques, théâtres, musées, cafés-musique...) qui ont organisé à partir des dix mots des ateliers d'écriture, des lectures, des concours, des

expositions... En France, ce sont environ 500 opérateurs dont un tiers de médiathèques, un tiers d'acteurs éducatifs et un tiers d'associations culturelles et sociales qui ont commandé de septembre 2010 à juin 2011 :

- > 70 000 dépliant annonçant la thématique, les dix mots et les dates de la *Semaine* ;
- > 85 000 livrets des 10 mots comprenant des définitions, des citations ainsi que des textes de plusieurs personnalités francophones ;
- > 500 expositions « Le français, langue de partage » réalisées par l'Institut français.

Plus de 1 000 événements ont été répertoriés sur le site www.dismoidixmots.culture.fr que l'on peut classer selon la typologie suivante : ateliers d'écriture (15 %), expositions (14 %), animations (13 %), concours (10 %), spectacles (11 %), lectures (9 %), etc. Les régions les plus dynamiques ont été Rhône-Alpes grâce à l'impulsion de la *Caravane des dix mots*, Nord-Pas-de-Calais, Île-de-France, Poitou-Charentes et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Depuis 2009, le label « Ville partenaire » est attribué en fonction de l'implication forte des acteurs éducatifs (écoles, collèges ou lycées), sociaux (associations de lutte contre l'illettrisme, fédérations d'éducation populaire...) et culturels (théâtres, bibliothèques, musées...). Cent trente villes partenaires ont ainsi mis en place un programme riche en manifestations et largement diffusé à travers différents supports de communication (site internet, journal municipal, affiches...) lors de la *Semaine de la langue française et de la Francophonie* 2011.

Parmi les multiples manifestations qui se sont déroulées pendant la *Semaine*, on distingue, d'une part, celles qui font le succès confirmé de cette opération dans les différents domaines sociaux ou éducatifs, d'autre part, celles, nouvelles, qui ont émergé dans un large éventail de disciplines artistiques. La *Semaine de la langue française et de la Francophonie* a su ainsi rassembler, une

fois encore, un public largement scolaire et universitaire au moyen d'opérations nationales à visées éducatives. Élèves et enseignants ont notamment pu consulter et s'appuyer sur trois types d'outils pédagogiques réalisés par le SCÉRÉN-CNDP (Centre national de documentation pédagogique). Fiches pédagogiques, animations numériques et chroniques sonores ont ainsi été présentées sur l'onglet « Outils pédagogiques » du site dédié aux dix mots.

L'implication du ministère de l'Éducation nationale a été forte. Le concours des dix mots, qu'il organise conjointement avec le ministère de la Culture et de la Communication, a désormais pris son essor. Ce concours permet aux professeurs de différentes disciplines de proposer dans les collèges et lycées un projet collectif permettant aux élèves de travailler sur le lexique et d'exprimer leur imaginaire, à partir des dix mots. Les cinq continents ont été représentés à l'occasion de ce concours. Au total, 11 établissements ont été récompensés sur les 196 participations enregistrées pour cette cinquième édition qui a mobilisé 8 380 élèves. Hélène Carrère d'Encausse, secrétaire perpétuel de l'Académie française, Luc Chatel, ministre de l'Éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative, Xavier Darcos, président de l'Institut français et Xavier North, délégué général à la langue française et aux langues de France ont remis les prix aux lauréats venus de Clichy-sous-Bois, de Grenoble, du Laos, de Tunisie, de Madagascar ou de la Réunion, le 19 mai 2011 à l'Académie française.

Le succès a également été au rendez-vous à l'étranger où, grâce au soutien du ministère des Affaires étrangères et européennes, plus de 200 postes à travers le monde ont célébré la langue française, vecteur d'échanges entre les civilisations.

La Fédération internationale des professeurs de français (FIPF) a organisé un concours de blogs adressé aux jeunes (de 9 à 14 ans et de 15 à 18 ans) des établissements du monde entier. TV5MONDE a de son côté invité les internautes du monde entier à proposer en ligne une vidéo ou un texte pouvant être slamé à partir des dix mots.

Parmi les manifestations qui ont émergé durant cette *Semaine*, celles liées au slam ont valeur d'exemple. La thématique « le slam s'invite » a en effet permis de rassembler un large public d'amateurs et d'initiés des scènes slam autour de plusieurs événements dans toute la France. Outre la représentation « À quel Dieu parles-tu ? Du slam à Novarina » au théâtre de l'Odéon et le désormais célèbre Bouchazoreille'slam, les slameurs ont pu tout au long de la *Semaine* s'exprimer lors de différents tournois et scènes ouvertes, associant souvent d'autres pratiques artistiques, tels le cinéma, la danse, le cirque ou le conte. Le choix d'un parrain aussi illustre que Grand Corps Malade a permis de mobiliser, au-delà d'un public largement issu de l'univers slam, de nombreux curieux, notamment parmi les 18-25 ans.

> Expolangues (2-5 février 2011) : l'arabe à l'honneur

Le salon Expolangues, dont l'objectif est de promouvoir l'apprentissage des langues et le multilinguisme, a accueilli cette année l'arabe, « une langue sans frontières ».

Le ministre de la Culture et de la Communication a inauguré le salon le 2 février, en présence notamment du directeur général de l'Organisation arabe pour l'éducation, la culture et les sciences (ALECSO) et du président de l'Institut du monde arabe (IMA) : il a souligné l'importance de l'arabe dans notre pays, langue la plus parlée après le français, et dont l'empreinte sur notre langue est particulièrement marquée.

La DGLFLF a présenté sur son stand de très nombreuses ressources destinées tant aux professionnels qu'au grand public. Elle y a en particulier diffusé le numéro du bulletin de l'Observatoire des pratiques linguistiques *Langues et cité* consacré à la langue arabe en France. Plusieurs conférences et tables rondes sur les pratiques de l'arabe en France, sur les différentes variétés de l'arabe, ainsi que sur les échanges entre le français et l'arabe (emprunts, traductions...) ont constitué une riche contribution au débat d'idées.

> La Journée européenne des langues (26 septembre 2011) :
de nombreuses initiatives

L'édition 2011 de la *Journée européenne des langues* a été marquée par de très nombreux projets, souvent d'origine associative, menés sur l'ensemble du territoire : la DGLFLF a veillé à leur coordination et à leur promotion. Éveil aux langues dans les écoles, éducation bi/plurilingue, intercompréhension, interprétation en langue des signes française... autant de sujets qui ont fait l'objet de différentes manifestations autour du 26 septembre afin de sensibiliser le grand public au plurilinguisme.

Par ailleurs, comme chaque année, la *Semaine des cultures étrangères à Paris* a été l'occasion pour le ministère, en partenariat avec le Forum des instituts culturels étrangers à Paris (FICEP) et avec le soutien du magazine l'Express, d'inviter le public, grâce à un passeport pour les langues, à découvrir plus de 30 langues dans les centres culturels membres du FICEP. Sept d'entre eux ont organisé un « *speak dating* », invitant chaque participant à mobiliser ses compétences linguistiques pour aller à la rencontre de l'autre.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Délégation générale à la langue française et aux langues de France

6 rue des Pyramides - 75001 Paris

Téléphone : 33 (0) 1 40 15 73 00

Télécopie : 33 (0) 1 40 15 36 76

Courriel : dglff@culture.gouv.fr

Internet : www.dglff.culture.gouv.fr

ISSN imprimé : 1957-1615

ISSN en ligne : 1958-5217